



CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME CITOYENNE

La plateforme citoyenne numérique permet aux citoyens ronchinois de suivre et de participer à l'ensemble de la démarche initiée dans le cadre du budget participatif.

Cet espace offre notamment la possibilité de :

- > Déposer des idées ;
- > Suivre leurs évolutions ;
- > Commenter et échanger autour des idées et projets proposés ;
- > Voter pour trois projets.

Le fait de suivre, de déposer et de commenter des idées sur la plateforme citoyenne suppose l'acceptation et le respect de la Charte suivante.

Vous pouvez participer et faire vivre la plateforme citoyenne en déposant des idées ou en écrivant des commentaires. N'hésitez pas à donner votre avis, vos impressions et vos idées pour contribuer à dynamiser la ville. Cependant, toute contribution suppose l'acceptation sans réserve des règles stipulées dans la charte d'utilisation. Les idées et commentaires postés n'engagent que la pleine et entière responsabilité de leur auteur.

> Seuls les commentaires ayant un lien direct avec le sujet sont admis. Les commentaires hors-sujets seront supprimés.

> La plateforme citoyenne n'est pas un lieu de débat politique mais un espace de participation citoyenne. Les commentaires à caractère politique seront donc supprimés.

> Les commentaires doivent impérativement être conformes aux règles de courtoisie. La plateforme citoyenne de la Ville n'est pas destinée à relayer des informations liées à des situations individuelles, ni à régler des comptes personnels. Les internautes s'engagent à se respecter mutuellement.

> Les messages destinés à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ne sont pas autorisés afin d'éviter toute concurrence déloyale.

> Les commentaires ciblant directement une personne physique ou morale seront immédiatement supprimés.

> La plateforme citoyenne n'est pas le lieu adapté pour interpeller les élus ou les services. Pour toute demande spécifique ou individuelle, nous vous invitons à contacter la mairie (03.20.16.60.00 / www.ville-ronchin.fr - contacts).

> Il est formellement interdit de publier sur la plateforme citoyenne la Ville de Ronchin des propos ne respectant pas la législation en vigueur et relevant des catégories suivantes (liste non exhaustive) : propos ou insinuations grossiers, injurieux ou diffamatoires, incitation à la haine raciale, à l'homophobie et à la discrimination, négation des crimes contre l'humanité, pédophilie, pornographie, incitation aux crimes et délits, piratage informatique, divulgation d'informations personnelles (mail, téléphone, adresse...), détournement de l'usage de la page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire...

La modération aura lieu a posteriori. Chaque auteur est donc entièrement responsable des propos qu'il publie. En cas de non respect de la charte, les modérateurs se réservent le droit de masquer ou de supprimer les commentaires non-conformes. En dernier recours, l'équipe pourra si cela s'avère nécessaire bannir définitivement l'utilisateur de la plateforme citoyenne.

Toute la correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

650, avenue Jean Jaurès
59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00

Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr

Facebook : Ville de Ronchin